



**DÉCHETS,  
MOINS  
C'EST MEUX.**



**Devenir  
un acteur de  
la réduction  
des déchets ?**

En 2009, la Mairie de Paris a collecté 1 157 000 tonnes de déchets produits par l'ensemble des personnes qui ont emprunté son territoire (ménages, salariés, touristes, administrations, entreprises, associations, etc.).

- **La Mairie de Paris veut diminuer les déchets produits sur son territoire et en limiter les impacts environnementaux.**
- **Pour atteindre ces objectifs, la Ville de Paris entend s'appuyer sur des structures pour développer de bonnes pratiques.**
- **Entreprises, services publics, associations, commerçants, vous pouvez vous porter volontaire pour réduire vos déchets et relayer les messages de prévention.**
- **Vous pouvez bénéficier d'une journée de formation gratuite, dispensée par un bureau d'études spécialisé.**

# JOURNÉE FORMATION “PRÉVENTION DES DÉCHETS”

Dans le cadre du PLPD\*, la Mairie de Paris propose aux acteurs relais volontaires une journée de formation à la prévention des déchets. Cette formation gratuite sera dispensée par un bureau d'études spécialisé, afin de leur permettre de relayer efficacement les messages concernant la prévention et/ou agir sur leur propre production de déchets.

## 1- Le déroulement de l'opération

### Publics concernés :

Tout acteur ou représentant d'une structure ou d'un établissement appartenant à l'une des 4 sphères identifiées et prêt à s'engager aux côtés de la Ville de Paris en faveur de la prévention des déchets.

Exemples :

- sphère « habitat » : bailleur, syndic, habitant référent au sein d'un immeuble ou groupe d'immeubles participant aux actions du PLPD, gardien d'immeuble ...
- sphère « publique » : directeur/trice ou professeur au sein d'un établissement scolaire souhaitant développer un projet pédagogique autour de la prévention, responsable d'une caisse des écoles ...
- sphère professionnelle : représentant d'une entreprise engagée, responsable développement durable, associations ...
- administration éco-exemplaire : référent prévention au sein d'une direction, chef de service, agent présentant un intérêt pour le service à être formé ...

### Objectifs :

- permettre aux participants d'appréhender pleinement les enjeux de la démarche de prévention et de prendre conscience du rôle moteur qu'ils peuvent y jouer ;
- acquérir une culture commune et partagée de la réduction des déchets ;
- appréhender les spécificités du contexte parisien ;
- identifier les gisements d'évitement de la production de déchets.

### Organisation de la formation :

Les sessions de formation comprendront entre 10 et 15 participants, issus de sphères d'activité similaires ou non. 10 sessions annuelles peuvent être programmées. Elles se dérouleront dans les locaux de la Ville de Paris situés avenue de France, dans le 13ème arrondissement, de 9h00 à 17h00. Les convocations seront envoyées aux participants environ 15 jours avant la date de la formation, de préférence par courriel.

## 2- Comment poser sa candidature ?

**L'aventure vous tente ?** Les conditions pour participer :

- représenter une structure ou un établissement implanté à Paris
- s'engager agir sur sa propre réduction des déchets et/ou à devenir relais d'information sur la prévention des déchets ménagers et assimilés au sein de sa structure et/ou auprès des publics rencontrés.
- télécharger le dossier de candidature au format PDF.

### La sélection des candidats

Sélection sur dossier par la Direction de la Propreté et de l'Eau avec limitation du nombre de personnes formées par structure.

La Ville de Paris recherche des relais du PLPD, représentant autant de domaines d'activité que possible.

**Formation GRATUITE dispensée par un bureau d'études spécialisé :**

- **ATTITUDE CITOYENNE collective**
- **MOTIVATION INTERNE des équipes autour d'un projet commun**
- **ÉCONOMIES RÉALISÉES**

\* le **Programme Local de Prévention des Déchets** a 2 objectifs principaux d'ici 2015 :  
1- réduire les quantités de déchets de 7 % d'ici 2015, 2- diminuer la toxicité des ordures ménagères en détournant des bacs d'ordures ménagères les déchets dangereux (piles, lampes basse consommation, solvants, etc.).

Renseignements complémentaires :  
[DPE-moinsdedechets@paris.fr](mailto:DPE-moinsdedechets@paris.fr)

